40E ÉDITION · RÈGLEMENT OFFICIEL

COURIR À PAU

DIMANCHE 31 JANVIER 2027

Départs avenue du Doyen Robert Poplawski (10 km) et rue Jean Genèze (5 km) · Arrivées sur la piste du Stade André Lavie, Pau

10 KM OPEN
Départ 9 h 00

5 KM
Départ 10 h 30

10 KM PERFORMANCE
Départ 11 h 15

> Le présent règlement s'applique aux trois épreuves de Courir à Pau 2027. L'inscription vaut acceptation de l'ensemble de ses articles ainsi que des règles de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur le jour de l'épreuve.

01 ORGANISATION

L'ASM Pau, section Course sur route et Marche, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), organise la 40e édition de Courir à Pau le dimanche 31 janvier 2027.

Organisateur : ASM Pau, 5 allée du Grand Tour, 64000 Pau · Courriel : asmpau.cap@gmail.com · Site : www.asmpau-courseapied.org

02 ÉPREUVES, HORAIRES ET LABEL

La manifestation comprend trois courses distinctes, chacune avec son propre classement officiel et sa propre remise des prix.

COURSE	DÉPART	CONDITIONS DE PARTICIPATION
10 km Open	9 h 00	Ouvert à tous à partir de Cadet, sans condition de chrono
5 km	10 h 30	Ouvert à tous à partir de Minime (seule course possible pour les Minimes)
10 km Performance	11 h 15	Sur justificatif : 45 min ou moins (hommes), 50 min ou moins (femmes), voir article 6

Les trois épreuves sont labellisées par la FFA. Les parcours sont mesurés officiellement et les temps réalisés sont homologués et qualificatifs pour les Championnats de France, selon les règles fédérales en vigueur.

Les épreuves sont ouvertes aux participants français et étrangers, licenciés ou non, sous réserve des conditions du présent règlement.

03 PARCOURS, DÉPARTS ET ARRIVÉES

Le départ des deux 10 km est donné avenue du Doyen Robert Poplawski, celui du 5 km rue Jean Genèze, au nord du stade. L'arrivée des trois épreuves est jugée sur la piste du Stade André Lavie. Les plans des parcours sont publiés sur le site de l'ASM Pau et sur Pyrénées Chrono.

Chaque participant suit intégralement le parcours balisé. Toute sortie volontaire du parcours, tout raccourci ou toute aide procurant un avantage sportif peut entraîner la disqualification.

04 CATÉGORIES ET ÂGES AUTORISÉS

Les catégories applicables sont celles de la saison FFA 2026-2027, valables jusqu'au 31 août 2027.

CATÉGORIE	CODE	ANNÉES DE NAISSANCE	COURSES POSSIBLES
Minimes U16	MI	2012 à 2013	**5 km uniquement**
Cadets U18	CA	2010 à 2011	5 km, 10 km Open, 10 km Performance
Juniors U20	JU	2008 à 2009	5 km, 10 km Open, 10 km Performance
Espoirs U23	ES	2005 à 2007	5 km, 10 km Open, 10 km Performance
Seniors	SE	1993 à 2004	5 km, 10 km Open, 10 km Performance
Masters	MA	1992 et avant	5 km, 10 km Open, 10 km Performance

Masters : M0 1988-1992 · M1 1983-1987 · M2 1978-1982 · M3 1973-1977 · M4 1968-1972 · M5 1963-1967 · M6 1958-1962 · M7 1953-1957 · M8 1948-1952 · M9 1943-1947 · M10 1942 et avant.

Les Minimes ne courent que le 5 km. La FFA limite leurs courses sur route à 5 km : ils ne peuvent pas s'inscrire sur les 10 km. Les deux 10 km sont ouverts à partir de Cadets (nés en 2011 ou avant). Les catégories plus jeunes (nés en 2014 et après) ne peuvent pas participer.

05 JUSTIFICATIFS DE SANTÉ ET LICENCES

La participation est subordonnée à la présentation d'un justificatif autorisé par la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve.

- **Participant majeur :** licence FFA en cours de validité autorisant la pratique de la course en compétition, ou Pass Prévention Santé (PPS) FFA valide le jour de la course. Depuis le 15 janvier 2026, le PPS d'un majeur est valable un an à compter de sa délivrance ; les attestations délivrées avant cette date restent soumises à leur durée propre.
- **Participant mineur non licencié :** questionnaire relatif à son état de santé, renseigné conjointement avec son représentant légal. Si les réponses l'exigent, un certificat médical conforme doit être fourni. Une autorisation parentale peut également être demandée.

Le dossier doit être complet et validé avant la remise du dossard. Aucun dossard n'est remis en cas de justificatif absent, expiré ou non conforme.

06 ADMISSION AU 10 KM PERFORMANCE

Le 10 km Performance est réservé aux coureurs justifiant d'un temps officiel, réalisé sur un 10 km route mesuré, dans les deux ans précédant l'épreuve (depuis le 31 janvier 2025) :

CATÉGORIE	TEMPS DE RÉFÉRENCE	ALLURE
Hommes	45 min 00 s ou moins	4'30"/km
Femmes	50 min 00 s ou moins	5'00"/km

Le justificatif, joint lors de l'inscription, doit identifier sans ambiguïté le participant, l'épreuve, la date et le temps réalisé (lien vers des résultats officiels ou fiche de performance FFA). Il est vérifié et validé par Pyrénées Chrono avant l'admission définitive.

Sans justificatif valable (absent, insuffisant, trop ancien ou invérifiable), l'admission est refusée et un transfert vers le 10 km Open est proposé, dans la limite des places. Le 10 km Open étant labellisé, ses temps sont aussi qualificatifs.

Barrière horaire au 5 km. Le jour de la course, un coureur qui passe au 5 km après 26 minutes de course (11h41) peut être invité par l'organisation à quitter le parcours. Le 10 km Performance doit rester rapide et homogène, et la matinée suit un horaire serré pour les bénévoles et les courses suivantes. Un justificatif inexact ou falsifié entraîne la mise hors course.

07 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur la plateforme Pyrénées Chrono.

PÉRIODE	OUVERTURE
Du mardi 1er au jeudi 3 décembre 2026	Réservée aux licenciés FFA
À partir du vendredi 4 décembre 2026	Ouverte à tous

Le nombre de places est limité à 1 200 sur le 10 km Open, 1 200 sur le 10 km Performance et 600 sur le 5 km. Les inscriptions d'une course sont closes dès que sa limite est atteinte. Les inscriptions ferment le samedi 30 janvier 2027 à 20 h. Aucune inscription n'est possible sur place.

Toute inscription est personnelle. La cession directe d'un dossard est interdite : tout transfert de dossard ou changement d'épreuve se fait obligatoirement par le participant lui-même, depuis son espace personnel sur Pyrénées Chrono, en indiquant l'adresse e-mail du nouveau coureur.

08 DROITS D'INSCRIPTION

Pour sa 40e édition, Courir à Pau revient à l'essentiel : il n'y a pas de cadeau coureur, ce qui permet de baisser les droits d'inscription par rapport à 2026.

COURSE	NON LICENCIÉ	LICENCIÉ FFA
10 km Open	12 €	10 €
10 km Performance	12 €	10 €
5 km	8 €	6 €

Tarifs hors frais de service de la plateforme d'inscription.

09 RETRAIT ET PORT DES DOSSARDS

- **Samedi 30 janvier 2027, de 10 h à 19 h :** magasin Foulées Pau Billère, 13 route de Bayonne, 64140 Billère.
- **Dimanche 31 janvier 2027, de 7 h 30 à 10 h 30 :** gymnase du Stade André Lavie, avenue du Doyen Robert Poplawski, Pau.

Le dimanche, le dossard doit être retiré au plus tard 20 minutes avant le départ de sa course : 8 h 40 pour le 10 km Open, 10 h 10 pour le 5 km, 10 h 30 pour le 10 km Performance. Passé ce délai, le retrait n'est plus possible.

Chaque course et chaque sexe a sa couleur de dossard :

COURSE	HOMMES	FEMMES
10 km Open	Vert	Rose
5 km	Bleu	Rouge
10 km Performance	Noir	Jaune

Le dossard se porte sur la poitrine, entièrement visible, non plié et non modifié, fixé par **quatre épingles à nourrice**, qui ne sont pas fournies par l'organisation. **Les ceintures et porte-dossards sont interdits**, comme sur toutes les courses labellisées : fixé sur le maillot, le dossard reste visible des juges et ne peut pas passer d'un coureur à un autre en cours de course.

10 CHRONOMÉTRAGE, CLASSEMENTS ET TEMPS LIMITES

Le chronométrage est électronique, assuré par Pyrénées Chrono au moyen d'une puce intégrée au dossard. Les trois courses donnent lieu à trois classements officiels distincts, publiés en ligne et transmis à la FFA.

COURSE	TEMPS LIMITE INDICATIF	FIN DE COURSE
10 km Open	1 h 25	10 h 25
5 km	40 min	11 h 10
10 km Performance	50 min	12 h 05

Ces temps limites sont indicatifs : ils permettent aux trois courses de s'enchaîner sur le même parcours. Un coureur qui les dépasse peut terminer sa course et être classé, mais peut être invité par les officiels à se ranger sur le côté pour laisser passer la course suivante. Aucun participant en difficulté n'est laissé sans orientation vers le dispositif de secours.

11 RESPECT DES RÈGLES ET MATÉRIEL

Les participants respectent le code de la route, le balisage et les consignes des forces de l'ordre, officiels, commissaires, signaleurs et secouristes.

Sont interdits sur le parcours : tout véhicule ou vélo accompagnateur non autorisé, les poussettes, les animaux, les rollers, trottinettes et planches à roulettes, toute aide extérieure procurant un avantage, le port du dossard d'un tiers et tout comportement dangereux ou antisportif.

Les courses se succèdent sur le même parcours : l'échauffement se fait uniquement en dehors du parcours, sans jamais gêner les coureurs déjà en course.

12 SAS DE DÉPART ET MENEURS D'ALLURE

Les coureurs se placent dans le sas correspondant au temps qu'ils visent. Des meneurs d'allure accompagnent les deux 10 km :

COURSE	MENEURS D'ALLURE
10 km Open	40 min · 45 min · 50 min · 55 min · 1 h
10 km Performance	35 min · 40 min · 45 min

Les meneurs d'allure donnent une indication de rythme, sans garantie sur le temps final.

13 RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement est installé à mi-parcours sur les deux 10 km et à l'arrivée pour les trois courses. Les déchets sont déposés uniquement dans les zones prévues à cet effet.

14 SÉCURITÉ, SECOURS ET ABANDON

Le dispositif de sécurité et de secours est dimensionné selon les prescriptions des autorités et de la FFA. L'organisation ou le service médical peut empêcher un départ, arrêter un participant ou imposer une prise en charge si son état, son comportement ou son équipement présente un danger.

Tout abandon est signalé sans délai au poste de secours, au signaleur ou au responsable le plus proche. Le participant ne quitte pas la zone sans en informer l'organisation.

15 ASSURANCE, RESPONSABILITÉ ET EFFETS PERSONNELS

L'organisateur souscrit une assurance de responsabilité civile conforme à la loi. Il appartient à chaque participant de vérifier sa propre couverture individuelle accident.

Il n'y a pas de consigne. Des vestiaires et des toilettes sont accessibles au Stade André Lavie, mais les vestiaires ne sont pas surveillés. L'organisation ne répond pas des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels, sauf faute établie de sa part.

L'inscription ne dispense pas le participant d'évaluer son aptitude à l'effort et de respecter les consignes médicales et de sécurité.

16 DROIT À L'IMAGE

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées pendant la manifestation et utilisées pour l'information et la promotion non commerciale de l'ASM Pau et de Courir à Pau. Toute demande particulière, notamment concernant un mineur, est à adresser à l'organisation avant l'épreuve ou dès que possible après diffusion.

17 DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies servent à la gestion des inscriptions, des justificatifs, de la sécurité, du chronométrage, des résultats, à l'information des participants et au respect des obligations réglementaires. Elles sont partagées avec Pyrénées Chrono pour ces seules finalités. Les résultats peuvent être publiés et transmis à la FFA. Les droits prévus par le RGPD s'exercent auprès de l'ASM Pau (asmpau.cap@gmail.com).

18 RÉCOMPENSES ET PODIUMS

Une remise des prix par course, au fil de la matinée : 10 km Open vers 10h15, 5 km vers 11h00, 10 km Performance vers 12h00, à titre indicatif.

10 km Open et 10 km Performance : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement scratch, puis le premier homme et la première femme de chaque catégorie FFA, de Cadets à M8 : CA, JU, ES, SE, M0 à M8. Pas de cumul : un coureur récompensé au scratch ne l'est pas dans sa catégorie.

5 km : les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement scratch. Pas de récompense par catégorie.

Prime record : sur chaque course, une prime récompense la femme et l'homme qui battent le record de l'épreuve.

19 DÉSISTEMENT, TRANSFERT ET REMBOURSEMENT

L'engagement est ferme, définitif et personnel. Aucun remboursement n'est dû en cas de désistement individuel. Un transfert ou un changement d'épreuve n'est possible que selon l'article 7. L'éventuelle assurance annulation proposée par la plateforme relève de ses propres conditions.

20 ANNULATION, MODIFICATION ET FORCE MAJEURE

L'organisation peut modifier, interrompre, reporter ou annuler tout ou partie de la manifestation lorsqu'une décision administrative, un impératif de sécurité, des conditions météorologiques dangereuses, un cas de force majeure ou un événement extérieur l'impose. Les inscrits en sont informés dès que possible.

21 ANTIDOPAGE, RÉCLAMATIONS ET DÉCISIONS

Les participants respectent la réglementation antidopage et se soumettent à tout contrôle. Toute fraude, substitution de personne ou fausse déclaration peut entraîner la disqualification, le retrait du classement et un signalement.

Les réclamations sportives suivent les formes et délais de la FFA, auprès du juge-arbitre. Le jury prend toute mesure nécessaire à la sécurité, à l'équité et au traitement d'une situation non prévue par le présent règlement.

22 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement et des règles FFA applicables le jour de l'épreuve. Les textes impératifs, les décisions des autorités et les règlements fédéraux en vigueur prévalent sur le présent règlement.